

VOIE ET TRAVAUX

Nº 350.

BUKEAU
DU
CLASSEMENT

Acquisitions.

32579

NUMÉROS d'ORDRE	DATES	NOMBRE de PIÈCES	DÉSIGNATION DES DOSSIERS
			<i>Offres , Renseignements .</i> <i>Communication d'actes , etc.</i> <i>7^e Division.</i>

350

S éversésumont

ARCHIVES

LE SERVICE CENTRAL

ACQUISITIONS

32519

Offres , Renseignements , Communication d'actes ,

- - - - -

45

S

1920 - 1934

7ème DIVISION

1 1929 Chaumont / Pagny , Km 34.380

L'ÉPOL-le-PETIT

Fossé en prolongement de l'aqueduc .

- Demande de renseignements CORROY .

2 1929 Renseignements donnés à divers agents de la
Compagnie , concernant leurs droits à dommages de
guerre.Paiement d'honoraires à M^e ROBERT , avoué
à Epernay .

3 1931-32 Chaumont / Pagny

Commune de MAXEY-sur-Meuse :

Demande de communication d'actes .

F MANGEL

4	1931	Blesme / Gray
juin 43		FRONVILLE
		Demande de renseignements sur des terrains par M. BARBARIN .
5	1931	Chaumont / Pagny
juin 43		RONCEUX
		Demande de renseignements sur une parcelle de terrain par Melle FERRY .
6	1932	Paris / Strasbourg
		COMPERTRIX
		Vente d'arbres . - Contestation de propriété par Melle BEUZARD .
7	1932	Paris / Strasbourg
juin 43		VITRY-le-FRANCOIS
		Demande de renseignements par le Maire sur la superficie occupée par le chemin de fer .
8	1933-34	Lérouville / Metz
		BONCOURT
		Rectification du plan parcellaire .
9	1933	Paris / Strasbourg
juin 43		CHALONS-sur-MARNE
		Communication d'actes concernant l'acquisition de la propriété LUSART .
10	1933	Nançois / Gondrecourt
		GONDRECOURT
		Demande de renseignements par le Maire au sujet de l'entretien d'une passerelle construite en 1894 .

11	1933	Paris / Strasbourg
<i>folio 43</i>		SERMAIZE
		Demande de renseignements concernant la propriété de terrains .
12	1933-34	Wassy / Doulevant
		VAUX-sur-BLAISE
		Contestation de propriété par M. BOUCHENOT .
13	1934	REVIGNY
		Offre à la Compagnie des terrains appartenant au Service des Ponts et Chaussées à la suite de la suppression de la Gare Sud du chemin de fer départemental Revigny / Hairoville .
		(classé à 452 " Installations des Chemins de fer départementaux ")
14	1934	Paris / Strasbourg
<i>folio 43</i>		EPERNAY
		Demande de renseignements par M. MAHIAS .
15	1934	Paris / Strasbourg
<i>folio 43</i>		EPERNAY
		Demande de renseignements par M. ROSMAN , géomètre expert , pour bornage de terrains près de l'embouchure du ruisseau .
16	1934	Nançois / Gondrecourt : GONDRECOURT
		Réclamation GARNIER , au sujet du défruitement d'une parcelle de terrain .
27	1934	Lérrouville / Metz
<i>folio 43</i>		JAULNY . - Mise à jour du plan parcellaire .
et	1920-34	28 dossiers sans suite . <i>folio 43</i>

CLASS	350
DATE	1
BY	
TO	

N^o 350.

ARCHIVES
VOIE SERVICE CENTRAL
Pagny 32519

Chaumont-Pagny 32519

C^{ne} de Liffol-le-Petit.

Km. 34.380.

Tassi en prolongement de l'aqueduc.

Demande de renseignements Corroy

[illegible]

24 Janvier 1929.

CLASSEMENT	
350	
Liasse	Dossier
D	
Sous-Dossier	Page
	2

Monsieur CORROY Gaston,
Propriétaire à Liffol-le-Petit
par Prez-sous-Lafauche
(Hte Marne)

n° 3691

En réponse à votre lettre du
4 courant adressée à M. LAMOTTE,
Chef de Section Principal à Neuf-
château, j'ai l'honneur de vous
informer que le fossé se trouvant
entre les parcelles 7 et 8, lieudit
"Champs Paulas" Section C commune
de Liffol-le-Petit, appartient à la
Compagnie des Chemins de fer de
l'Est.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'assurance de ma considération
distinguée.

L'Ingénieur Principal,

Copie à 6^e Section, avec en communication
la correspondance échangée avec le S.C. pour
prendre note.

Châlons, le 24 Janvier 1929.

L'Ingénieur Principal,

CHEMINS DE FER DE L'EST

VOIE
ET TRAVAUX

N° 105.C

LIGNE DE Chaumont à Pagny-sur-Meuse

CLASSEMENT

Note, Rappel, Observations

Objet: Aqueduc km 34.380 et fossé en prolongement
Demande CORROY.--A Monsieur 1^{er} Ingénieur Principal de la 7^o Division

Liasse

Dossier

Lous-Dossier

Pièce

1

CHEMINS DE FER DE L'EST
DIVISION

10 JAN. 1929

- 9 JAN 29

6^o Section

7010

J'ai l'honneur de vous transmettre une demande de renseignements de M. CORROY, propriétaire à Liffol-le-Petit, relativement à un fossé en prolongement de l'aqueduc km 34.380 de la ligne de Chaumont à Pagny-sur-Meuse, entre les stations de Prez-sous-Lafauche et de Liffol-le-Grand.--

Ce fossé créé lors de la construction de la ligne de Chaumont à Neufchâteau, entre le chemin de fer et la Route Nationale, ne reçoit des eaux qu'en cas d'orage ou de fortes pluies.-- Je n'ai pas dans mes archives les procès-verbaux de remise des travaux de cette nature dans cette région.--

Je vous prie de vouloir bien me donner copie de votre réponse au demandeur, à qui j'accuse réception.--

Neufchâteau, le 5 Janvier 1929

I P.J.

Le Chef de Section Principal

Transmis

Transmis à Monsieur l'Ingénieur en Chef de la Voie
et des Travaux, avec un extrait du plan parcellaire de la
commune de Liffol-le-Petit indiquant le fossé en question.

-I-
et un plan

2p

Ne possédant plus d'archives au sujet des remises
intéressant la ligne de Chaumont - Pagny où le bornage n'est
pas approuvé, je vous prierais de bien vouloir me mettre à
même de renseigner le demandeur.

Châlons, le 8 Janvier 1929.

L'Ingénieur Principal,
POUR L'INGÉNIEUR PRINCIPAL
L'Ingénieur adjoint.

RETOURNE A 7^e DIVISION,

- 2 -

1^o - Le plan de bornage de la ligne de Chaumont à Pagny-
sur-Meuse, dans la partie comprise entre Bologne et Neuf-
château a été approuvé par Décision Ministérielle du 28 No-
vembre 1874.

2^o - Le fossé en question ne figure pas au P.V. du 14
Mars 1864 portant remise à la Commune des chemins créés ou
dévies sur le territoire de LIFFOL-le-PETIT.

Vous pouvez donc répondre à M. CORROY que ce fossé ap-
partient toujours à la Compagnie. Vous m'adresserez une
copie numérotée et datée de votre lettre.

PARIS, le 22 Janvier 1929.

Pour l'Ingénieur en Chef de la Voie
et des Travaux
L'Ingénieur en Chef attaché au S^e C^o

-3-

Retourné après avoir pris note.
Ci-joint la copie demandée.
Châlons, le 24 Janvier 1929.
L'Ingénieur Principal,

POUR L'INGÉNIEUR PRINCIPAL
L'Ingénieur adjoint

M. Mireille
26/1/29

Riffol le Petit le 4 1/29

CLASSEMENT		CHEMINS DE FER DE L'EST	
350		VOIE	
Liasse	Dossier	9 JAN 29 8075.715	
D			
Sous-Dossier	Pièce	Hautefontaine	
	1		

Monsieur le Chef de Section

J'ai l'honneur de vous rendre
acquiescent d'un terrain sité à
Riffol le Petit au lieu dit le
Champ Paulas portant les nos
11 - 12 et 13 au cadastre de
Riffol le Petit. Contre ce terrain
à l'Est se trouve un fossé
de décharge de l'égout de
la ligne de chemin de fer qui
se trouve à N° 34.380

Voudriez vous avoir la
bonté de me dire si ce fossé est
la propriété de la Compagnie
ou si non quelles en sont

les servitudes, que je dois
supporter

Ce fossé a environ
4 mètres de large et rejoint
l'aqueduc au fossé de la
route nationale N° 65

Recevez monsieur
l'hommage de mon
plus profond respect

Carrez

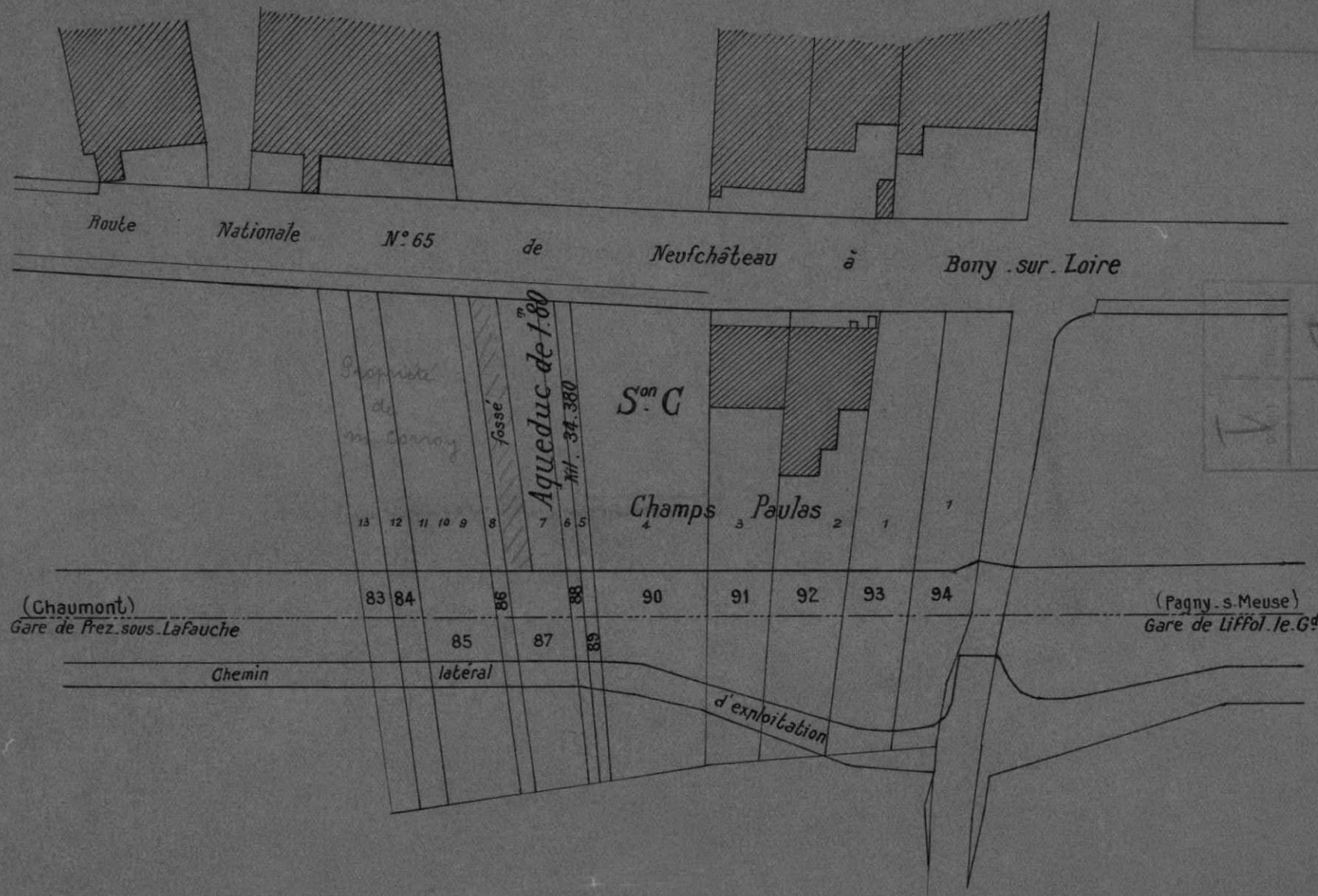
Corroy Gaston

Ruffol le Petit par
Luz sous Lafaucou

(H^{te} Marine)

Commune de Liffol-le-Petit

CHEMINS DE FER DE L'EST
VOIE
- 9 JAN 29 8073.713



D
350
T

72^e DIVISION

ASSIGNMENT

350.

1915

2

Filed

N° 350

ARCHIVES
VOICE SERVICE CENTRAL

32519

Donnages de guerre

Renseignements donnés à divers agents
de la Cie.

[illegible]

VOIE
ET TRAVAUX

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST

MATÉRIEL FIXE

CLASSÉ
350

BULLETIN des Pièces communiquées



N° 46287

Ac

Liasse

Dossier

Nombre de pièces communiquées : 1

NOTA. — Ce bulletin doit être retourné avec les pièces communiquées.

10 AOUT 1929

Communiqué à

à Monsieur l'Ingénieur

Principal de la 7^e Division, le bulletin 11358 114 du
Contentieux, en date du 6 Août 1929, pour effectuer le
paiement à l'intéressé et m'en faire connaître la date.

Vous établirez un mémoire à ordonnances préalable-
ment par la Comptabilité Générale, lequel portera la
mention: " Payable par le Service de la Voie en gare de
en un chèque barré sur la Banque de France, Succursale
d'Epinal.

Vous pourrez imputer cette dépense à votre Compte de
Personnel et Frais Généraux. — Art. 2.

Pr L'Ingénieur en Chef de la Voie
L'Inspecteur Général
des Services Administratifs

[Signature]

Retourné.

Le mémoire demandé est admette par le dossier 1109
no 87 de ce jour

Châlons, le

14 Aout 1929

1929

POUR, L'INGENIEUR PRINCIPAL
L'Ingénieur Principal
L'Ingénieur adjoint

[Signature]

[Signature]

[Signature]
3/9

[Signature]

CONTENTIEUX

Dr N° 11.358 AM

Dommages de Guerre

Frais dûs à M° ROBERT
Avoué à Epernay

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST

CHEMINS de FER de L'EST
VOIE
- 7 AOUT 29 1046.287

Août

CLASSEMENT	
350	Dossier
11929	
Sous-Dossier	1

Le Chef du Contentieux

A MONSIEUR l'INGENIEUR EN CHEF DE LA VOIE
ET DES TRAVAUX

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire verser à M° ROBERT, Avoué à Epernay, 9 rue Guissotte, la somme de DEUX CENT CINQUANTE FRANCS (250 Fr) montant de ses déboursés et honoraires pour conseils donnés à M.M. FRANCHE, LETTREZ, BAUER, MULLER, GABIN, LOISEAU GUILLON, DUBOC, BALDUC, GILLET, LEGRAND, CUIDAT, DAVID & MOSSER, Agents de la Compagnie sur leurs demandes d'indemnités de dommages de guerre et examen de leurs dossiers.

Cette somme de 250 Fr devra être payée par chèque barré sur la Banque de France avec mention " payable à Epernay " et je vous serai obligé de m'aviser du paiement

LE CHEF DU CONTENTIEUX,

J. de la Roche

*Contentieux avis
le 27/9/29*

VOIE ET TRAVAUX

e DIVISION

Ligne de Paris à Strasbourg

350

6

CH YES

PHONE SERVICE CENTRAL

32519

L^{ne} = de Compertrix

Vente d'arbres. Contestation de propriété par
Melle Benard.

[illegible]

CHEMINS DE FER
DE L'EST

Châlons-sur-Marne, le

6 Juin 1932.

Rue Chamorin, 15 et 17

VOIE ET TRAVAUX

7^e Division

M. CHOPINET, Ingénieur Principal

N°

6116

Ligne P.A.

Commune de
Compertrix

Recherche de
propriété

I plan en
communication.

Monsieur l'Ingénieur en Chef de la Voie
et des Travaux.

Nous avons vendu sur pied 5 arbres situés en
face le B.V. de Coolus, à l'endroit indiqué en vert
au plan ci-joint, commune de Compertrix, section B,
lieudit "la Pâturage" parcelle 381.

Or, la propriété de ces arbres est revendiquée
par Melle BEUZARD, de Compertrix. Les recherches faites
tant dans nos archives que dans celles du Département
et de la Commune n'ont pas permis d'établir nos droits
de propriété. De son côté Melle BEUZARD n'a pas pu
nous communiquer de titre.

Je vous prierais de bien vouloir faire rechercher
dans les Archives du Service Central s'il existe un
document nous permettant de rejeter les prétentions de
Melle BEUZARD.

L'Ingénieur Principal,

POUR L'INGENIEUR PRINCIPAL
Ingénieur adjoint

Chopin

RETOURNE.....

Aq/

RETOURNE 7ème Division,

- 1 plan en
retour.

Le terrain sur lequel se trouvent les arbres en question a été acquis lors de la construction de la ligne de Sens à Châlons. Il est teinté en rose au plan de bornage de cette ligne. Il sert d'assiette à l'avenue d'accès à la halte de Coolus.

Cette avenue d'accès n'a pas été remise et nous n'avons pas trouvé trace de désaffectation ni de revente.

Vous pouvez donc répondre à Melle BEUGARD que les arbres nous appartiennent bien.

Vous me tiendrez au courant.

Paris, le 17 Juin 1932.

Pr L'Ingénieur en Chef de la Voie
L'Inspecteur Général
des Services Administratifs

A RETOURNER
AU SERVICE CENTRAL

*Retourné, après avoir pris note
et avisé melle Beugard -*

Châlons, le 20 Juin 32

l'INGÉNIEUR PRINCIPAL

Chofz

cc

CLASSEMENT	
250.	
1	8
2	1000

Rectification du plan parcellaire

[illegible]

CHEMINS DE FER DE L'EST

VOIE
ET TRAVAUX

N° 612

LIGNE DE Sierouville à Metz

Note, Rappel, Observations

Objet: Rectification du plan parcellaire de Boncourt

A Monsieur

7^e Division

VOIE

20 DEC 1933 75,950
22 DEC 1933

7291 m

S'excident de la parcelle n° 23 du plan parcellaire de Boncourt (n° 214 du plan cadastral, section D, lieu dit "à Harmoulin") et situé à gauche du chemin de fer, bien que teinté en jaune, ne semble pas avoir été acquis par la Compagnie.

S'état 50^{bis} de la Commune de Boncourt ne mentionne en effet, pour la parcelle 23, que l'acquisition de l'excident situé à droite du chemin de fer (0° 08) et ne fait nullement mention d'un excident à gauche. D'ailleurs le propriétaire de cette parcelle continue à l'exploiter, et c'est ainsi que nous avons été amenés à vérifier notre droit de propriété.

En conséquence, le plan parcellaire serait à ~~am~~ rectifier, ainsi que le plan joint au dossier de remise des chemins ruraux de la Commune de Boncourt.

Enfin, la Compagnie, par acte s.s.p. du 20 Septembre 1933, ayant loué le droit de pêche à M^r Woulme, Contrôleur Principal du SE sur les excidents des parcelles 19-20-21 et 23, nous avons demandé au locataire de ne plus exercer son droit sur la parcelle 23. M^r Woulme, en nous donnant satisfaction sur ce point, a jugé inutile une modification du texte de son sous-letting pris.

Nous vous serions obligés de nous donner accord sur ces points.

Sierouville le 14 Décembre 1933

Le Chef de Section Principal

Aubry

Gauthier

Transmis à Monsieur l'Ingénieur en Chef de la Voie
et des Travaux, en le priant de bien vouloir me confirmer que
la parcelle visée ne nous appartient pas.

Châlons, le 20 Décembre 1933

Aq

M. Marseille
Vie 4-1-33

[Signature]

[Signature]

[Signature]

Aq/

Retourné à 7^{ème} Division, en lui faisant connaître
que le restant à gauche de la parcelle N°23 du plan du
chemin de fer N°214 P du cadastre, ne nous appartient pas.

Paris, le 8 Janvier 1934.

P^r L'Ingénieur en Chef de la Voie
L'Inspecteur Général
des Services Administratifs

A RETOURNER
AU SERVICE CENTRAL

Retourne, après
avoir pris note -

[Signature]

Châlons, le 10 Janvier 34

[Signature]

Aq

CHEMINS DE FER
DE L'EST
VOIE ET TRAVAUX

7^e DIVISION

M. CHOPINET, Ingénieur Principal

N^o 9746

Châlons-sur-Marne, le 25 Mars 1933

Rue Chamorin, 15 et 17.

CHEMINS de FER de L'EST
VOIE

27 MARS 33 B 062.299

28 MARS 1933 7063 d

CLASSEMENT

350

Classe

Dossier

Sous-Dossier

Pièce

Raccordement di-
rect n^o 1 de
Gondrecourt

P.V. de remise

Le Maire de Gondrecourt me demande de lui
faire connaître à qui incombe l'entretien d'une passe-
relle en bois qui a été construite par la Compagnie
sur la déviation de la rivière "la Maldite" lieu
dit "le Chénois" lors de l'établissement du premier
raccordement direct de Gondrecourt dont le projet a
été approuvé par Décisions Ministérielles des 22
Mars et 14 Septembre 1894.

D'après les renseignements que je possède,
cette passerelle ferait partie de divers ouvrages
remis à la Commune de Gondrecourt suivant procès-
verbal du 12 Septembre 1896 homologué le 14 Décembre
de la même année par M. le Préfet de la Meuse.

Je n'ai plus trace de ce P.V. de remise dans
les archives de la Division; je vous prie, en consé-
quence, de vouloir bien me communiquer, dès que pos-
sible, celui du Service Central pour en prendre
copie et me permettre de répondre au Maire de
Gondrecourt.

Retourné à 71 D.

2^e - sous bordereau
et retourner au S.C.

avec les pièces demandées, en communication

Paris le 8 Avril 1933

Le Chef du Service de Documents



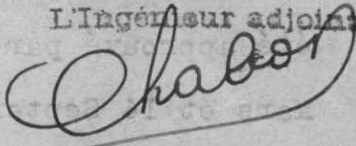
2^e sous bordereau
en retour

RETOURNE après usage.

Châlons, le 13 Avril 1933.

POUR L'INGÉNIEUR PRINCIPAL

L'Ingénieur adjoint



16 Avril 1933
Vu 15-4-33
pièces réunies
Cl

MAULDE et RENOU, Paris — B 3940

1983 - 1984

CHEMINS DE FER
DE L'EST
VOIE ET TRAVAUX

7^e DIVISION

M. CHOPINET, Ingénieur Principal

N^o 11.321

Ligne de Wassy
à Doulevant

Contestation
de propriété

Châlons-sur-Marne, le 20 Juillet 1933



Monsieur l'Ingénieur en Chef de la
Voie et des Travaux.

CLASSEMENT	
350	
LOUSSE	PLATON
Sous-Dossier	12

Suite à mon retourné du 23 Juin 1933 de ma

lettre IO.490 du 18 Mai.

Les parcelles 65^P 66^P, Section A, lieudit
"Derrière le Moulin" commune de Vaux-sur-Blaise,
dont la propriété de l'excédent, à gauche de la
ligne, était contestée par M. BOUCHENOT, Industriel
à Vaux-sur-Blaise, sont inscrites à la cote de
celui-ci. Je vous prie de bien vouloir les faire
muter à la cote de la Cie puisque ces parcelles
nous appartiennent.

Chopin

RETOURNE à 7^{ème} DIVISION.

Nous n'avons pas au Service Central les renseignements nécessaires pour demander la mutation au f^o de la Compagnie des parcelles N^{os} 65p - 66p actuellement à la cote de M. BOUCHENOT.

Il faudrait donc que vous vous mettiez d'accord avec celui-ci pour faire effectuer cette mutation. Vous trouverez à la mairie, pour la demander, des imprimés spéciaux qu'il vous suffira de remplir et de signer concurremment avec M. BOUCHENOT.

Vous me tiendrez au courant.

PARIS, le 25 Juillet 1933
l'Ingénieur en Chef de la Voie
Le Chef du Service du Domaine

Chopin

E. 8182. — IMP. CHAIX. — 21797-12-30.

A RETOURNER AU
DOMAINE

23 AVR 1934
7109 ag

RETOURNE.

Malgré plusieurs démarches, M. BOUCHENOT n'a pas accepté de faire réaliser la mutation. Il désire attendre que le cadastre ait été révisé pour avoir la contenance exacte des 2 parcelles.

Châlons, le 20 Avril 1934

Aq
Boiselle
4-34

Chapuis

Retourné à 7^e Division..

Je ne vois pas d'inconvénients à attendre la fin des opérations de révision des évaluations foncières à la condition toutefois que M. Bouchenot ne tire pas argument de cette inscription pour nous contester à nouveau le terrain.

Vous me tiendrez au courant.

Paris, le 30 Avril 1934.

P^r L'Ingénieur en Chef de la Voie
L'Inspecteur Général
des Services Administratifs

J. Lambeau

Retourné, après avoir pris note -

Châlons, le 3 mai 34

POUR L'INGÉNIEUR PRINCIPAL
L'Ingénieur adjoint

Chabot

Aq

Boiselle

A RETOURNER
AU SERVICE CENTRAL

38
CHEMINS DE FER
DE L'EST
VOIE ET TRAVAUX

7^e DIVISION

M. CHOPINET, Ingénieur Principal

N^o 10490

Châlons-sur-Marne, le

18 Mai

1933

Rue Chamorin, 15 et 17.

CLASSEMENT

350

Liasse

Dossier

D

Monsieur l'Ingénieur en Chef de la

Voie et des Travaux.

Ligne de Wassy
à Doulevant

Contestation
de propriété

Requête à 7^e Division

Les parcelles 65 P, 66 P, 67 P sises sur le

territoire de la commune de Vaux-sur-Blaise, Section A

lieudit "Derrière le Moulin" hachurées sur l'extrait

de plan ci-joint, sont teintées en jaune sur notre

parcellaire et forment le lot N^o 9 du lotissement

des terrains de la ligne de Wassy à Doulevant.

-I plan-

M. BOUCHENOT, Industriel à Vaux-sur-Blaise conteste notre propriété en ce qui concerne les parcelles 65 et 66 et prétend avoir acheté le terrain à M. OUDIN à Wassy, le 8 Juin 1920. Il nous a présenté l'acte qui mentionne les parcelles sous le N^o 64. Ceci serait une erreur du notaire d'après M. BOUCHENOT.

M. OUDIN prétend avoir vendu une partie des parcelles 65 et 66, et avoir conservé le reste à droite qu'il a cédé à M. BOUCHENOT.

D'autre part, nous louons la parcelle 67 P à M. MONTANT, mais pas plus que celles portant les Nos 65 P et 66 P, elle ne figure à la matrice cadastrale comme appartenant à la Cie.

Je vous prie de bien vouloir faire rechercher si

Je vous prie de bien vouloir faire rechercher
si ces terrains nous appartiennent bien.

Pour l'ingénieur principal
L'ingénieur adjoint

Chabot

A RETOURNER
AU SERVICE CENTRAL

Aq/ Retourné à 7^e Division

D'après les pièces ci-jointes que vous me retournerez
dès que vous n'en aurez plus besoin l'excédent de la par-
celle N° 4 du plan du chemin de fer a été acquis sur M.
Oudin et consorts suivant acte passé devant Me Briot,
notaire à Wassy, le 21 Mai 1883.

Les archives du S.C. ne contiennent pas trace de revente.

L'excédent de la parcelle 5, par contre, ne nous
appartient pas.

1 plan
+ 1 dossier en
communication.

Paris, le 3 JUIN 1933

P. L'Ingénieur en Chef de la Voie
L'Inspecteur Général
des Services Administratifs

*1 plan
1 dossier en retour*

Retourné après avoir pris note.

En retour les pièces communiquées.

*Je vous ferai connaître prochainement à
quelle cote sont inscrites les parcelles 6^e P. 66^e.*

Chabot, le 23 Juin 1933.

Thofner

J. B. Auckaert

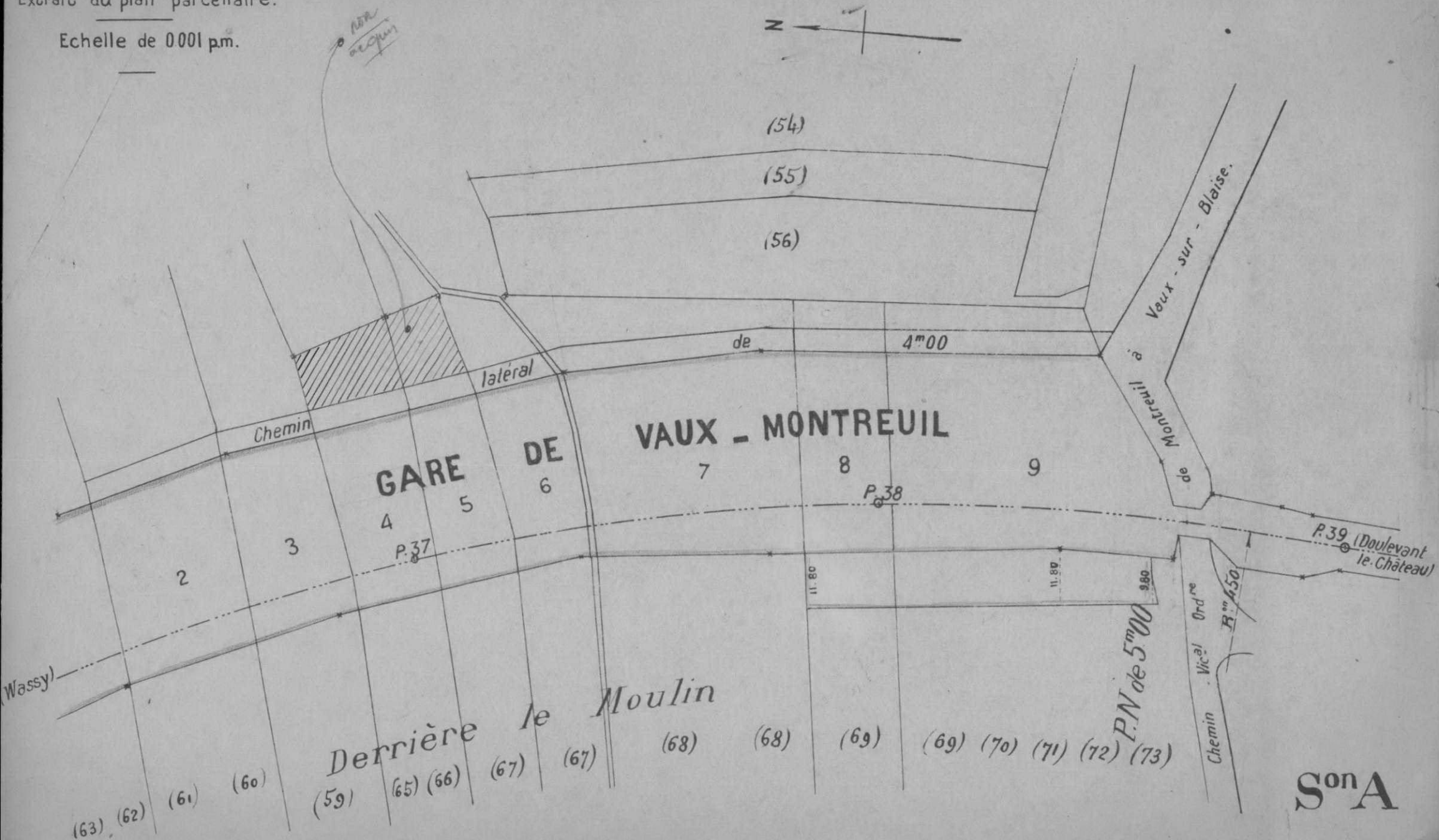
Aq

m. Buidin

my

Vu le 23

Echelle de 0.001 p.m.



1934

Minute

Paris, le 10 AOUT 1934

CLASSEMENT	
3/0	
Lasse	11
D	
Sous-Parcelle	3

Monsieur GARNIER

Propriétaire

36 Rue de Bonnet

à GONDRECOURT

(Meuse)

12491 Aq

Gondrecourt

Monsieur,

Défrètement d'un terrain

- 1 -

Au cours de votre visite du 28 Juillet dernier vous avez bien voulu me demander des précisions sur les diverses emprises exercées par notre Compagnie sur la parcelle N° 72 de la section D du cadastre de Gondrecourt et sur les indemnités auxquelles elles ont donné lieu.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une note résumant ces renseignements. Elle vous donne toutes les précisions que vous m'avez demandées pour compléter la réponse qui vous a été faite par M. l'Ingénieur en Chef dans sa lettre N° 71.598 Aq du 5 Juillet 1934.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : Jansse.

A G 601
B.84.760 - 7.156/Aq.

Paris, le 5 Juillet 1934.

CLASSEMENT	
280	
Ligne	Dossier
D	
Sous-Dossier	Folio
	2

Monsieur GARNIER

Propriétaire

35, Rue de Bonnet

à GONDRECOURT (Meuse)

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

71.98 Aq.

GONDRECOURT

Défruitement
de terrain.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 23 Mai 1934 adressée à M. le Directeur, j'ai l'honneur de vous faire connaître que notre Compagnie ne peut intervenir pour assurer le défruitement de votre parcelle inscrite au cadastre de Gondrecourt sous le N° 72, Section D, lieudit "Derrière le Moulin"; cette parcelle constitue l'excédent d'un terrain dans lequel ont été pratiquées, pour l'établissement de la ligne de Nançois-le-Petit à Gondrecourt, diverses emprises pour lesquelles les anciens propriétaires ont été régulièrement indemnisés pour les gênes ou privations d'accès qu'ils ont pu subir.

1 plan à retourner

Copie à 7^e Division

(Suite à son retour du 12 Juin 1934 du communiqué A.6601). La parcelle N° 72 a été occupée temporairement en 1887 pour la construction d'un quai militaire provisoire.

Les parcelles contiguës, Nos 80, 81, 40 etc... l'ont été également en 1887 pour l'établissement d'un dépôt de matériel de voies.

L'emplacement sur lequel se trouve le chemin de défruitement figuré sur le plan ci-joint, servait, d'après nos anciens plans, d'assiette à la voie de ce dépôt de matériel.

D'autre part, nous ne pouvons vous céder à l'amiable la parcelle N° 1185P, 1186P, 1187P Section C, lieudit "Le Prieuré" que vous demandez à acquérir, car son aliénation, qui est actuellement envisagée, devra être faite par l'Administration des Domaines.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

P^r L'Ingénieur en Chef de la Voie
L'Inspecteur Général
des Services Administratifs
Signé : MARCHAND.

.../

Nous n'avons trouvé aucune pièce relative au règlement des indemnités applicables à ces occupations temporaires : ces pièces, en raison de leur ancienneté, ont sans doute été mises au pilon.

Paris, le 5 Juillet 1934.

P^r L'Ingénieur en Chef de la Voie
L'Inspecteur Général
des Services Administratifs

VOIE ET TRAVAUX

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST

CHEMINS de FER de L'EST

Division

VOIE

13 JUIN 34 R 84.750

14 JUIN 1934 7156

BULLETIN des Pièces communiquées

N° d'entrée *A.C.604*
72566 ag Nombre de pièces communiquées : *1*

NOTA. - Ce bulletin doit être retourné avec les pièces communiquées.

Communiqué le *28 mai 1934* à *la 7^{ème} Division*
pour renseignements et avis.

Pr l'Ingénieur en Chef de la Voie
 Le Chef du Service du Domaine

Retourné.

Au § I° de sa lettre M. GARNIER vise la parcelle (72 P)
 à droite de la ligne.

D'après les renseignements recueillis sur place, il résulte que vers 1885, au cours des phases de transformation de la gare de Gondrecourt, une voie provisoire fut posée sur les parcelles 72 et 40 pour l'arrivée des trains. Des traces très apparentes subsistent encore sur la parcelle 72. Le chemin privé qui longe cette parcelle fut établi à la même époque. Jusqu'en 1933, le défrètement de la parcelle 72 se faisait par ce chemin. Mais M. LEBERT devenu propriétaire des parcelles 40 - 41 - 79 - 80 et 81, interdit à M. GARNIER de passer sur ses terres et posa une clôture en fil de fer A B C. La clôture A B seule subsiste.

M. GARNIER nous demande maintenant comment au moment de la remise de la parcelle 72, fut réglée la question de défrètement. Nous n'avons pu retrouver dans quelles conditions les terrains ont été occupés puis rendus à leurs propriétaires.

9 Voir 49

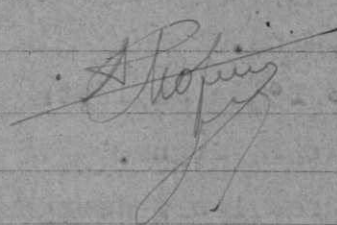
M.M. GARNIER & LEBERT vivent en mésentente. Celle-ci s'est manifestée lors de la demande d'acquisition par M. LEBERT d'un terrain acquis sur les consorts TAILLANDIER, dont M. GARNIER est un des ayants droit et qui s'est porté, comme tel, amateur (voir mon retourné du 31 Mai d'une lettre I7235 du 2 Mai, des Domaines). Dans le § 2 de sa lettre, M. GARNIER renouvelle sa demande d'achat de la parcelle en cause.

Je crois devoir faire remarquer en présence des difficultés qu'on rencontre à chaque pas avec M.M. LEBERT, GARNIER, etc.. qu'il s'agit de terrains ayant une valeur marchande infime et que les recherches et la correspondance échangée à l'heure actuelle à leur sujet ont largement mangé par avance le montant à espérer de leur vente. Je serais d'avis d'abandonner purement et simplement toute idée de cession.

I lettre
I plan

Châlons, le 12 Juin 1934.

L'Ingénieur Principal,



Gondrecourt
 CHEMINS DE FER DE L'EST
 26 MAI 1934
 25 MAI 34 06.601
 Monsieur Garnier
 Propriétaire à Gondrecourt
 35 rue de Bonnet
 R

CLASSEMENT
 250
 Dossier
 24 MAI 1934

Monsieur Ribault
 Directeur de la C. à l'Est
 18 rue d'Alsace à Paris

CHEMINS DE FER
 de l'Est
 24 MAI 1934
 Secrétariat
 général

N° 19
 Je possède une propriété au
 lieu-dit Serrière le moulin territoire
 de Gondrecourt Mune, qui est traversée
 par la ligne de Châtenois à Champ-lattier
 une petite partie est séparée et se trouve
 à l'état d'enclos de se fait.

Vers 1885 la compagnie a réuni
 pour effectuer ses travaux les parcelles
 n° 72 - 120 - 121 & faux Section D.
 a fini d'établir une voie de détournement
 puis a fait remiser des terrains à la fin
 des travaux aux propriétaires.

De se fait une petite parcelle
du n° 72 S. D. ma propriété est a
l'état d'enclave et le propriétaire des
parcelles voisines m'en accepte aucune
servitude.

J'ai l'honneur de vous demander
si la compagnie en a retenu le bien
de définitivement et si les actes de réunion
ou de vente portent mention.

2^e / Je demande a acheter a la Comp.
un excédant de terrain provenant
d'une ferme appartenant a mon grand
père Caillaudier, traversé par le
chemin de fer au lieu-dit. D'après
le Plan Section C n° 1185^P - 1186^P
1187^P d'une contenance de 10 ares
environs.

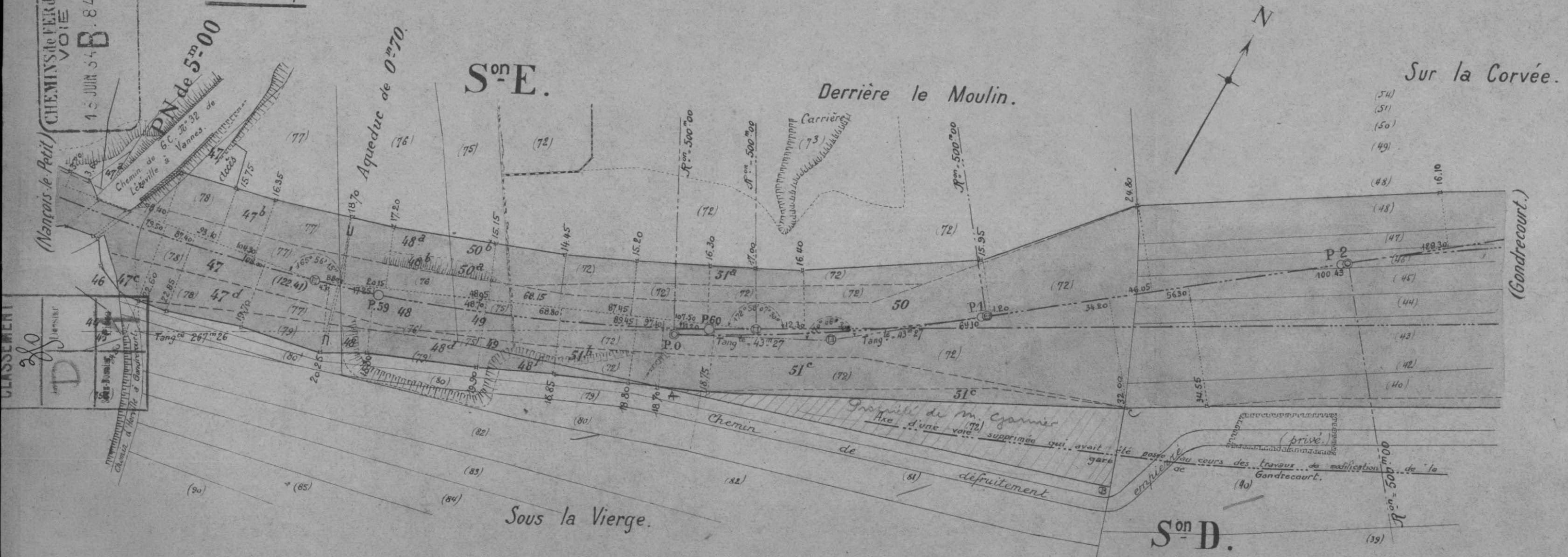
Dans l'espérance d'une réponse
favorable a ma demande.

Recevez Monsieur le Directeur
l'assurance de mon plus profond
respect.

Carrière

Extrait du plan parcellaire
de la Commune de Gondrecourt.

CHEMINS de FER de l'EST
VOIE
15 JUN 64 184.760



19 842 Cu
Ag 715609

see cal

En retour plan joint à
copie de la lettre 71.598 Ag du
5 juillet à M. Garnier, propriétaire à Gondrecourt
(définitivement de terrain)

A RETOURNER
AU SERVICE CENTRAL

u Ag

à recopier

Tondrecourt.

Demande de centagnement par le

CLASSEMENT

280

Sous-Commune

Parcelle

Lot de la construction de la ligne
de Harcourt-le-Petit à Tondrecourt, la Parcelle
N° 72 du cadastre, Section D, lieudit "Derrière le
Moulin" appartenait aux conjoints Baguel Joris:

1° Baguel Eugène, veuve, née Eliebert
Françoise demeurant à Tondrecourt.

2° Depautain Eugène, veuve, née Baguel
Louise à Cirfontaine (N° 1^{er} ann.)

3° Baguel Marie, demeurant majeure à
Tondrecourt.

Dans cette parcelle on a effectué les
emprunts ci-après:

I. une surface de 40^m 70 expropriée
moyennant une indemnité de 1800^f (acte
Administratif de quittance après Jury du 5 Dec 1874)
~~noté n'avait pas les éléments ayant fait à se verser
cette indemnité.~~

II une surface de 17^m 57 expropriée
moyennant une indemnité de 859^f 15 comprenant
une somme de 50^f pour dépréciation (acte administratif
d'acquisition, quittance du 14 fév 1884).

III une surface de 4^m 75 acquise par
acte J. L. P. du 9 juil 1880 moyennant une somme
de 475^f.

IV. une surface de 2^m 93 acquise par
acte de vente, quittance J. L. P. des 17 et 29 juil 1893
moyennant une somme de 131^f 85.

Insérer au sous-jacent la somme notée à sa vente
de 1000^f de J. L. P. (imp.)

Lein
que

CLASSEMENT

Situation au 16 février 1887.

CLASSEMENT

Lieu C. L'assise

Lieu D. L'assise

Cadastre		Désignation des Propriétaires	Demeure	Lieux-dits	Nature	Contenance	Lieu D. L'assise
Section	N ^{os}						
D	79-80 ^e	Jacob Jean Baptiste par ses enfants	Gondrecourt	Sous la	terre	13 ^a , 13	
		Jacob Mathilde } indivis	- J. -	tiège			
		Jacob Edmond } indivis	Nancy				
		Depautaine Louis J ^{re} et Eaque Marie (indivis)	Gondrecourt				
D	81 ^e	Depautaine Louis J ^{re} et Eaque Marie (indivis)	Gondrecourt	Derrière le	- J. -	34 ^a , 72	
		Jacob Jean Baptiste par ses enfants	- J. -	moulin			
		Jacob Mathilde et } indivis.	- J. -	Sous la			
		Jacob Edmond }	Nancy	tiège			
D	82	Louis Philippe Schille J ^{re} et Louis Arsène (indivis)	Gondrecourt	J.	J.	39 ^a , 25	
D	83	Jacquinot-Bailly Nicolas Eugène	J.	J.	J.	22, 97	
D	84	Aubry Alphonse	J.	J.	J.	14, 31	
D	40	Saleur François Auguste	J.	sur la	J.	61, 72	
				Corvée			
D	38-39	Masson Nicolas Auguste	J.	J.	J.	54, 39	
D	37	Chauffour Clément	J.	J.	J.	20, 90	
D	36-35 ^e	Varin-Burlin (la veuve)	J.	J.	J.	30, 55	
D	35 ^e	Chauffour Clément	J.	J.	J.	10, 59	
D	34-33	Bègue Edine J ^{re} Laurent et ses fils Auguste	J.	J.	J.	29, 30	

Commune de Gondrecourt.

Occupation temporaire
de 1887
